



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 15/06/2022

Fortes chaleurs – Vigilance de niveau ORANGE canicule pour le département de la Vendée

Le département de la Vendée est placé en vigilance météorologique de niveau orange à compter du jeudi 16 juin 2022 à 14 heures en raison des températures caniculaires attendues les prochains jours.

L'air chaud et sec va élever les températures.

Cet épisode caniculaire précoce nécessite une vigilance particulière de tous. Les services de l'État sont d'ores et déjà pleinement mobilisés.

Point de situation :

Les conditions chaudes et sèches vont perdurer jusqu'à samedi matin au moins.

Les températures vont augmenter dès jeudi de façon notable (comprises entre 33 et 36°C jeudi après-midi) et ne descendront pas en dessous de 18 à 20°C durant la nuit de jeudi à vendredi. Vendredi, les températures maximales continueront d'augmenter pour atteindre les 37 à 40°C.

Considérant ces prévisions, le préfet de la Vendée a activé le niveau ORANGE « vigilance canicule » à compter du jeudi 16 juin à 14 heures.

Les maires des communes ont été alertés afin de mettre en œuvre les mesures destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services.

Durant toute la durée de l'épisode caniculaire, les services de l'État sont mobilisés pour anticiper et prévenir le risque sanitaire des fortes chaleurs, en particulier celui pesant sur les publics fragiles, isolés ou démunis.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📱 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le préfet rappelle les conseils simples à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles et les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, enfants, personnes sans domicile fixe...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur. Les sportifs et les personnes qui travaillent à l'extérieur doivent faire attention à la déshydratation et au coup de chaleur.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont :

- une fièvre supérieure à 40°C,
- une peau chaude, rouge et sèche,
- des maux de tête,
- des nausées,
- une somnolence,
- une soif intense,
- une confusion,
- des convulsions et une perte de connaissance.

Conseils de comportement :

Dans tous les cas :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ;
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie ;
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit ;
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains ;
- Buvez régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Continuez à manger normalement ;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Limitez vos activités physiques.

Recommandations particulières :

- **Personnes âgées, handicapées ou fragiles isolées :** incitez-les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir le soutien de bénévoles, et prenez de leurs nouvelles très régulièrement. Incitez les à accéder à des lieux réfrigérés, tant en journée que la nuit, avec notamment l'ouverture de parcs et jardins. Avec les services

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 📧 @PrefetVendee - 📺 @PrefetVendee - 📷 @prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

de l'État, les collectivités locales et les associations qui se mobilisent pour aller vers et aider ces personnes, soyons solidaires des plus démunis, notamment des personnes sans domicile.

- **Nourrissons et jeunes enfants** : veillez à les protéger en permanence de la chaleur (éviter les sorties aux heures les plus chaudes, les faire boire et les hydrater régulièrement, leur faire porter chapeau et lunettes de soleil et leur appliquer de la crème solaire). Ne les laissez jamais dans une pièce mal ventilée ou un véhicule, même pendant une très courte durée.
- **Travailleurs** : buvez beaucoup d'eau, plusieurs fois par jour. Soyez vigilant pour vos collègues et vous-même. Protégez votre peau du soleil, et si vous vous sentez mal, signalez-le rapidement.
- **Employeurs** : évaluez les risques, prenez les décisions qui s'imposent, notamment l'aménagement des horaires afin de limiter l'exposition des salariés aux températures les plus fortes de la journée et le report des tâches pénibles ; dans le secteur du bâtiment et des travaux publics par exemple, aménagez les chantiers pour assurer la santé et la sécurité de vos salariés.
- **Sportifs** : évitez l'activité physique aux heures les plus chaudes de la journée.
- **En cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier** (adaptation de doses, par exemple), n'hésitez pas à **demandez conseil** à votre médecin traitant ou votre pharmacien.
- **Une attention particulière est à porter à tout départ de feu, notamment dans le cadre des activités agricoles.**

Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez-les à s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables mis à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant la vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

Retrouvez ces conseils sur :

<https://www.santepubliquefrance.fr/les-actualites/2022/episode-precocite-de-tres-fortes-cha-leurs-rappel-des-precautions-a-prendre-par-tous>

Tenez-vous informés de l'évolution des températures en consultant :

www.meteofrance.com

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

🌐 www.vendee.gouv.fr - 🐦 @PrefetVendee - 📘 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon